



COUPE JULES BALANDRADE

Jules BALANDRADE fut le Secrétaire Général puis le Président du Comité Midi-Pyrénées. Il devint en 1964 membre du Comité Directeur de la FFR avant d'en être le Vice-président quelques années plus tard. Pour récompenser une vie pleinement consacrée au rugby, Il fut récipiendaire des titres d'Officier du mérite sportif et de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

1- PARTICIPANTS

La compétition Jules BALANDRADE est ouverte aux licenciés de moins de 18 ans, à savoir les joueurs nés en 1996 (entre le 01/09 et le 31/12), 1997 et 1998 et gérée par les Comités Territoriaux ou les Secteurs.

En cas de forfait général et pour la qualification des joueurs : application des Règlements Généraux de la F.F.R.

Cette compétition est obligatoire pour les associations de 1^{ère} Division Fédérale (engagement possible en Crabos). Dans le cadre des obligations sportives (Art. 350 des R.G.), toutes les équipes engagés dans cette compétition doivent obligatoirement présenter à chaque rencontre prévue au calendrier des joueurs exclusivement de l'association et non en rassemblement, et ce, pour toute la saison sportive.

Par ailleurs, cette compétition est ouverte aux associations de 2^{ème} et 3^{ème} Divisions Fédérales, aux associations de séries territoriales après avis de la Commission Technique Régionale.

Les équipes II des associations supports des clubs professionnels peuvent participer à la compétition sans qualification possible à la phase finale (voir *Nota 3**).

Tout engagement d'équipe dans une catégorie supérieure à la catégorie imposée supplée à l'obligation minimale en compétition -18 ans.

2- PHASE QUALIFICATIVE

Chaque Comité ou Secteur organise la compétition sous sa responsabilité.

Les engagements devront être communiqués à la Commission des épreuves fédérales au plus tard le 1^{er} Octobre 2014.

Le nombre d'équipes qualifiées par Comité ou par Secteur ainsi que le tableau des oppositions seront définis lors de la réunion des responsables de secteurs.



3- PHASE FINALE

Les qualifiés seront transmis par les Comités (ou les secteurs) pour le **12 avril 2015**.

CALENDRIER PHASE FINALE

1/16^{ème} de Finale	26 avril 2015
1/8^{ème} de Finale	3 mai 2015
1/4 de Finale	10 mai 2015
1/2 Finales	17 mai 2015
FINALE	24 mai 2015

Nota 1 : En ce qui concerne la Coupe Jules BALANDRADE, lorsque cette compétition est organisée dans les secteurs, ces derniers seront tenus de fournir à la FFR leurs qualifiés qu'ils auront préalablement classés. Ils devront respecter en nombre le total de qualifiés des comités concernés. Ainsi, les comités pourront avoir plus ou moins de qualifiés.

Nota 2 : La compétition Coupe Jules Balandrade ne sera ouverte qu'à des équipes "association" (voir article 350 des Règlements Généraux de la F.F.R.)

**Nota 3 : La F.F.R à mis en place pour la saison 2014-2015, sur la base du volontariat des clubs, le Challenge Crabos, réservé aux joueurs de la catégorie Crabos 1ère année. Se référer à la partie « CHALLENGE CRABOS » précédente.*